

## Registre des délibérations - Délibération n° 19 : 12/06/2018

### DON DE L'ASSOCIATION « GRAND RAID DE CAMARGUE » AU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze juin à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents**

— **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Bruno Genzana

— **Représentants des Communes :**

- Commune d'Arles : Alain Dervieux
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Roger De Murcia

— **Représentants des établissements publics :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir**

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roger De Murcia

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► **Étaient absents-excuses**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Cyril Juglaret, Jean-Marc Martin-Teissere

Commune d'Arles : David Grzyb, Pierre Vétillard

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 18 membres**

► **Autres personnes présentes**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue

Nicolas Guéritaine, Chargé de projet PNR et Leader, territoires du Littoral occidental aux Alpes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,

Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue

Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue

Cécile Héritier, Assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	16	16

Nombre de voix	
En exercice	Volants
78	40

Date de convocation 15/03/2018 RC - 142/143
---

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2018

Application agréée E-legalite.com

## Délibération n° 19 : 12/06/2018

### DON DE L'ASSOCIATION « GRAND RAID DE CAMARGUE » AU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

#### ► Contexte

La première édition du « Grand Raid de Camargue » s'est déroulée le 12 septembre 2015. Cette course pédestre d'environ 100 km a relié Salin-de-Giraud à Vauvert en passant par les Saintes-Maries-de-la-Mer et Aigues-Mortes. Cette manifestation sportive annuelle donne la possibilité aux concurrents de traverser des milieux naturels dans le respect de la fragilité des sites.

Ainsi chaque année, le Parc naturel régional de Camargue accompagne les organisateurs dans l'obtention des différentes autorisations nécessaires à cet évènement. Il conseille et formule des recommandations en termes de tracé de période et accompagne les organisateurs dans la mise en œuvre des actions de la charte des manifestations éco-responsables.

L'association du Grand Raid de Camargue, par reconnaissance et souci de sensibilisation de ses adhérents et des sportifs, a opté dans le cadre de sa charte nature pour l'attribution de la somme de 1€ par dossard, au profit d'une œuvre, d'une initiative, d'un besoin en fonctionnement d'une association ou d'un organisme partenaire, collaborant directement à l'entretien, au développement et à la sensibilisation du milieu naturel camarguais, de sa faune et de sa flore ou de son patrimoine.

#### ► Objet

À l'occasion de l'édition 2018 qui aura lieu le samedi 29 septembre, l'association du Grand Raid de Camargue souhaite reverser la somme récoltée dans le cadre de l'opération « 1€ par dossard » au Parc naturel régional de Camargue afin de contribuer au financement de la nouvelle muséographie du Domaine de la Palissade.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à percevoir ce don de l'association « Grand raid de Camargue » pour le financement de la nouvelle muséographie du Domaine de la Palissade.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le 27 JUIN 2018  
Et de l'affichage effectué le 27 JUIN 2018



REÇU EN PREFECTURE

Comité syndical du 12/06/2018\_Délibération n° 19 « Don de l'association Grand raid de Camargue au Parc naturel régional de Camargue » Le 27/06/2018

Application agréée E-legalite.com